

Veillez contacter le bureau de l'OIM:

OIM Djibouti
BP 670, lot 161,
Rue de l'Ambassadeur,
Héron
Tel: +253 21 32 04 50
iomdjibouti@iom.int

OIM Sud-Soudan
New industrial area
Northern Bari
Juba
Sud-Soudan
Tel: +249 922 405 712
ssudanpsu@iom.int

IOM Éthiopie
Kirkos Sub City,
Wereda 8
Bâtiment YeMez (derrière
le bâtiment Zequala)
Addis Abéba
Tel: +251 115 57 17 07
iomaddis@iom.int

OIM Kenya
Avenue Sri Aurobindo
off Mzima Spring Road,
Lavington
Nairobi
Tel: +254 020 422 1000
+254 709 889 000
iomkenyapi@iom.int

IOM Somalie
Siège de Mogadishu
Phase VI,
Aéroport international de
Mogadiscio (MIA)
Tel: +252 617 8193923
iomsomaliaAVRR@iom.int
iomsomalia@iom.int

OIM Ouganda
Plot 6A, Bukoto Crescent,
Naguru, Kampala,
Tel: +256 312 263 210
iomkampala@iom.int

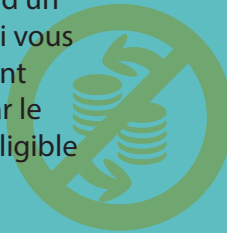
OIM Soudan
Manshia, bloc G,
Logement No. 1/38
Khartoum
Tel: +249 156 554 600/1/2
iomkhartoum@iom.int

QUESTIONS FREQUENTES



1) Suis-je éligible à l'assistance de l'Initiative conjointe?

Oui, si vous avez été aidé au retour d'un pays européen ou pays africain et si vous avez été informé officiellement avant votre départ et dès votre arrivée par le personnel de l'OIM que vous êtes éligible dans le cadre du projet.



2) Comment est fournie l'assistance à la réintégration?



Vous en saurez davantage sur l'assistance à la réintégration durant la séance de conseil. Plusieurs séances pourraient être nécessaires afin de décider de la meilleure assistance qu'on puisse vous fournir.

Nous pouvons vous offrir des services comme la formation ou du matériel, équipements et biens nécessaires pour mettre en œuvre un projet de

réintégration convenu durant les séances de conseil. Ce type d'assistance est appelé « assistance en nature ».

L'unique somme d'argent que vous recevrez dans le cadre de ce programme de l'Initiative conjointe est « l'argent de poche » servant à couvrir les besoins élémentaires après l'arrivée dans votre pays et le transport à la maison.

L'assistance ne sera fournie qu'une seule fois.

3) Comment est déterminée l'assistance à la réintégration ?

Plusieurs critères seront utilisés pour évaluer vos besoins et le type d'assistance adapté à votre situation. Par exemple, une assistance renforcée est fournie aux migrants étant dans une situation de vulnérabilité, à savoir ceux nécessitant une assistance médicale ou psychologique, les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés.

D'autres critères définis par l'OIM et ses partenaires dans votre pays d'origine, comme la création d'emplois au niveau local, seront également pris en considération dans le choix de votre projet de réintégration.

Assistance à la réintégration pour les migrants de retour

Brochure d'information 2018

Initiative conjointe UE-OIM pour la
Protection et la Réintégration des migrants



Projet financé par
l'Union européenne



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Projet mis en œuvre par l'OIM

À propos de l'assistance à la réintégration

Nous sommes là pour vous aider.

L'assistance à la réintégration est fournie par l'OIM et ses partenaires travaillant dans votre pays.

Différents types d'assistance sont disponibles en fonction de votre cas/situation : traitement médical, études, formation à un métier et assistance à la mise sur pied d'un petit commerce, par exemple.

Une assistance particulière sera fournie aux personnes vulnérables qui ont besoin de soins médicaux ou psychologiques, aux victimes de la traite et aux enfants qui voyagent seuls.

À votre arrivée

- Si possible, l'OIM et les représentants de votre pays vous accueilleront à l'aéroport ou à la gare routière. L'OIM prendra vos coordonnées.
- Il est important que vous nous donniez des informations exactes et détaillées afin que nous puissions vous contacter dans le futur.

Vous pouvez indiquer vos numéros de téléphone et/ou les adresses de votre famille ou des voisins.



- L'OIM vous fournira de « l'argent de poche » pour couvrir les besoins immédiats liés aux coûts du transport pour rentrer à la maison. Tout autre type d'assistance sera « en nature » sous forme de formations, d'éducation ou l'assistance pour démarrer un petit commerce.

- Si vous n'avez pas reçu de l'argent de poche avant votre départ, vous le recevrez dès votre arrivée.

2 Premier contact et séance de conseil

- Veuillez contacter le Bureau de l'OIM dans votre pays dans les 30 jours suivant votre retour pour programmer une séance de conseil.
- Vos besoins seront discutés durant la séance. Ensemble nous déciderons du type de projet de réintégration le plus adapté. Il est possible qu'on ait besoin de plus d'une séance de conseil.
- Les adresses et numéros de téléphone des Bureaux de l'OIM sont indiqués au verso du dépliant.



3 Assistance

Sur la base de vos besoins et de vos compétences ainsi que des ressources de l'OIM et des partenaires, un ou plusieurs des services suivants peut vous être fourni:

- Orientation vers des programmes ou services dans votre pays;
 - Formations ou autres activités organisées par l'OIM et ses partenaires;
 - Soins médicaux et assistance psychologique;
 - Études ou formation professionnelle;
 - Orientation vers des opportunités de travail existantes;
 - Assistance à la mise sur pied d'un petit commerce : disponible pour les individus, groupes de migrants de retour ou en partenariat avec votre communauté.
- Si cela correspond au type d'assistance que vous souhaiteriez recevoir, l'OIM vous encourage vivement à réfléchir à des « projets collectifs » avec d'autres migrants de retour ou à des projets « communautaires » avec les habitants de votre village ou ville.



4 Suivi

- Quelques mois après avoir reçu l'assistance, l'OIM ou ses partenaires locaux vous contacteront et éventuellement vous rendront visite pour voir comment évoluent votre projet.
- Si vous êtes d'accord, un questionnaire sera rempli et des photographies seront prises de votre projet de réintégration.
- Si vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse, il est important que l'OIM en soit informée.



ATTENTION

L'argent de poche fourni lorsque vous retournez dans votre pays est le seul paiement en espèces que vous recevrez dans le cadre de ce projet.	démarrer le processus. • Les comportements abusifs ou perturbateurs envers les membres du personnel de l'OIM ou ses partenaires (violence verbale, intimidation, insultes,	obstruction à l'entrée des bureaux, etc.) sont inacceptables. • Toute personne auteur de tels actes se verra refuser l'assistance et son dossier sera définitivement fermé.
---	---	--